

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 avril 2026

Le Conseil Municipal de SAINT LAURENT de MURET, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni à la Mairie le 20 avril 2026, à 20H30.

Nbre de Conseillers : 11	Pierre REY Maire
	François GRANIER 1 ^{er} Adjoint
	Marlène LAURENS 2 ^{ème} Adjointe
	Thierry REMIZE 3 ^{ème} Adjoint
PRESENTS 11	Marie-Alexandre PERRAUD
	Adrien CHAMPAGNE
	Emma BRUN
	Vincent MOURGUES
Votants : 11	Hélène SEGUIN
	Vincent VAUTIER
	Aurély GOUAN
Vincent MOURGUES EXCUSÉ Pouvoir à Pierre REY	
SECRETAIRE : Hélène SEGUIN	

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu du 21 mars 2026 qui leur a été adressé.

Aucune remarque n'étant faite, il est adopté.

1. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Financier Unique 2025 de la Commune :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	98 592,63	42 750,97	0,00	42 750,97	98 592,63
Opérations exercice	273 869,92	361 803,91	267 864,99	306 475,45	541 734,91	668 279,36
Total	273 869,92	460 396,54	310 615,96	306 475,45	584 485,88	766 871,99
Résultat de clôture		186 526,62	4 140,51			182 386,11
Restes à réaliser	0,00	0,00	328 003,07	239 379,28	328 003,07	239 379,28
Total cumulé	0,00	186 526,62	332 143,58	239 379,28	328 003,07	421 765,39

Résultat définitif		186 526,62	92 764,30			93 762,32
--------------------	--	------------	-----------	--	--	-----------

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Financier Unique 2025, présenté par M. le Maire

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 8 Pour, Contre, 1 Abstention Vincent Vautier. (le Maire ne votant pas)

2. AFFECTATION DES RESULTATS 2025

M. le Maire propose au Conseil Municipal, l'affectation des résultats du compte administratif 2025 :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	98 592,63
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	82 919,49
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	87 933,99
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	186 526,62
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	186 526,62
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	93 762,32
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir débattu et délibéré :

VOTE et ARRETE l'Affectation des Résultats 2025 telle que présentée ci-dessus.

VOTE : 11 Pour, Contre, Abstention

3. BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 de la Commune

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	128 605,58	0,00	126 928,60	126 928,60	126 928,60
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	137 345,00	0,00	124 500,00	124 500,00	124 500,00
014	Atténuations de produits	17 000,00	0,00	20 288,46	20 288,46	20 288,46
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	62 105,00	0,00	60 950,00	60 950,00	60 950,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		345 055,58	0,00	332 667,06	332 667,06	332 667,06
66	Charges financières	6 700,00	0,00	3 700,00	3 700,00	3 700,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		198,12	198,12	198,12
Total des dépenses réelles de fonctionnement		352 255,58	0,00	337 065,18	337 065,18	337 065,18

023	Virement à la section d'investissement (4)	82 919,49		89 129,60	89 129,60	89 129,60
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	641,00		2 971,00	2 971,00	2 971,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		83 560,49		92 100,60	92 100,60	92 100,60

TOTAL	435 816,07	0,00	429 165,78	429 165,78	429 165,78
-------	------------	------	------------	------------	------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	429 165,78
---	------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	1 500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	29 100,00	0,00	20 300,00	20 300,00	20 300,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	3 800,00	0,00	3 121,00	3 121,00	3 121,00
731	Fiscalité locale	91 150,00	0,00	105 438,46	105 438,46	105 438,46
74	Dotations et participations (3)	136 800,00	0,00	147 884,00	147 894,00	147 894,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	74 373,44	0,00	56 150,00	56 150,00	56 150,00
Total des recettes de gestion courante		336 723,44	0,00	334 893,46	334 903,46	334 903,46
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		337 223,44	0,00	335 393,46	335 403,46	335 403,46

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	337 223,44	0,00	335 393,46	335 403,46	335 403,46
-------	------------	------	------------	------------	------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	93 762,32
------------------------------------	-----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	429 165,78
---	------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	92 100,60	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
--	-----------	--

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	613 989,27	328 003,07	95 600,60	95 600,60	423 603,67
Total des dépenses d'équipement		613 989,27	328 003,07	105 600,60	105 600,60	433 603,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	34 000,00	0,00	21 500,00	21 500,00	21 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		34 000,00	0,00	21 500,00	21 500,00	21 500,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		647 989,27	328 003,07	127 100,60	127 100,60	455 103,67

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	7 890,49		7 890,49	7 890,49	7 890,49
Total des dépenses d'ordre d'investissement		7 890,49		7 890,49	7 890,49	7 890,49

TOTAL	655 879,76	328 003,07	134 991,09	134 991,09	462 994,16
-------	------------	------------	------------	------------	------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	4 140,51
---	----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	467 134,67
--	------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	410 480,02	239 379,28	0,00	0,00	239 379,28
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	67 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		477 480,02	239 379,28	0,00	0,00	239 379,28
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	13 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	116 699,73	0,00	92 764,30	92 764,30	92 764,30
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		129 699,73	0,00	127 764,30	127 764,30	127 764,30
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		607 179,75	239 379,28	127 764,30	127 764,30	367 143,58

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	82 919,49		89 129,60	89 129,60	89 129,60
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	641,00		2 971,00	2 971,00	2 971,00
041	Opérations patrimoniales (10)	7 890,49		7 890,49	7 890,49	7 890,49
Total des recettes d'ordre d'investissement		91 450,98		99 991,09	99 991,09	99 991,09

TOTAL	698 630,73	239 379,28	227 755,39	227 755,39	467 134,67
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	467 134,67
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

92 100,60

VOTE : 11 Pour, Contre, Abstention

4. NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION

Le Maire rappelle quelques règles en matière de fiscalité locale.

Il propose que les taux d'imposition pour 2026 restent au même niveau que les années précédentes :

Taxe foncière bâti (TFB)	40,54 %	76 540,00 €
Taxe foncière non bâti (TFNB)	150,45 %	36 710,00 €
Taxe d'habitation (TH)	7,68 %	9 646,00 €
TOTAL		122 896,00 €

Vu l'article 1636 B decies du code général des impôts ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir débattu et délibéré :

DECIDE d'appliquer les taux proposés par Monsieur le Maire

VOTE : 11 Pour, Contre, Abstention

5. FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée indiquant les mesures mises en place lors de l'année scolaire 2024/2025. Les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves empruntant des transports scolaires journaliers et relevant de l'enseignement primaire devront participer au financement du ramassage.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la continuation de ce système qui se traduit par le paiement d'une participation égale à 20% du coût moyen départemental d'un élève transporté (3 350 € pour l'année scolaire 2024/2025), **soit 670 € x nombre d'élèves transportés domiciliés sur la commune (14).**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après avoir débattu et délibéré :

APPROUVE cette décision,

DECIDE de voter la quote-part communale de 9 380,00 € (14 élèves x 670 €),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

VOTE : 11 Pour, Contre, Abstention

6. DESIGNATION DES DELEGUES LOZERE NUMERIQUE

Délégué : Thierry REMIZE

Suppléant : Adrien CHAMPAGNE

VOTE : 11 Pour, Contre, Abstention

7 - INDEMNITES DE FONCTION

Annule et remplace la délibération du 21 mars 2026.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au 1^{er} janvier 2026, conformément aux articles L.2123-22 et R.2123-23 du CGCT le taux de l'indemnité du Maire et des Adjoints a été modifié.

Le taux a été modifié par l'état :

-Pour le Maire : 28,10 % de l'indice 1027 brut (Indice 835 majoré).

-Pour les Adjoints 10,89 % de l'indice 1027 brut (Indice 835 majoré).

Le maire, en accord avec les adjoints propose de rester aux anciens taux, à savoir

-Pour le Maire : 25,50 % de l'indice 1027 brut (Indice 830 majoré).

-Pour les Adjoints 9,90 % de l'indice 1027 brut (Indice 830 majoré)

Cela permettra une économie de l'ordre de 3000 euros chaque année pour la collectivité

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire, après en avoir débattu et délibéré :

DECIDE d'appliquer les taux suivants pour les indemnités des élus :

-Pour le Maire : 25,50 % de l'indice 1027 brut (Indice 830 majoré).

-Pour les Adjoints 9,90 % de l'indice 1027 brut (Indice 830 majoré).

DEMANDE à Monsieur le Maire d'en tenir compte dans le budget prévisionnel de la commune.

VOTE : 11 Pour, Contre, Abstention

8. QUESTIONS DIVERSES

8-1. Approbation du règlement intérieur de la cantine scolaire.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a des soucis de discipline au sein de la cantine scolaire.

Il présente au Conseil un projet de règlement intérieur de la cantine et en donne lecture (Annexe 1).

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, après avoir débattu et délibéré :

APPROUVE le projet de règlement intérieur de la cantine scolaire ci-joint,

DECIDE que ce règlement intérieur sera mis en place au plus vite,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur de la cantine scolaire.

VOTE : 11 Pour, Contre, Abstention

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal.

Monsieur Pierre REY

Maire de SAINT LAURENT DE MURET

